



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

Conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, le rôle général de perception de la Ville de Saint-Lazare pour l'année 2018 a été déposé au bureau de la soussignée situé au 1960, chemin Sainte-Angélique à Saint-Lazare le 6 février 2018.

En conséquence, l'envoi des comptes de taxes se fera dans le délai imparti.


Brigitte Bonin, CPA, CA, OMA
Directrice des finances et trésorière
Service des finances et de la trésorerie